

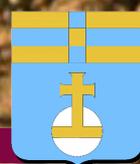
# L'écho de Montaielloux

Bulletin communal de Présilly - numéro 74 - septembre 2016



Présilly

Le balcon du Genevois



# Sommaire

# L'édito

<b>L'édito</b>	<b>2</b>
<b>La vie municipale</b>	<b>3-11</b>
Compte-rendu des conseils municipaux	3
In memoriam	4
L'AFAP	5
Charte d'engagement « Nature en ville »	6
Travaux	7
Beaupré : parlons pédagogie	8-9
Des nouvelles de l'APE	10
Les TAP de Beaupré	10
RécréA - Programme	11
<b>Méli-mélo</b>	<b>12</b>
<b>Sapeur-pompier</b>	<b>12</b>
<b>L'intercommunalité</b>	<b>13-14</b>
Maison du Salève - Programme	13
CCG	14
<b>Social</b>	<b>14</b>
CODERPA 74	14
<b>Ça s'est passé à Présilly</b>	<b>15-16</b>
<b>Bientôt à Présilly</b>	<b>17</b>
<b>Chartreuse de Pomier - Séminaires</b>	<b>17</b>
<b>Arbres remarquables</b>	<b>18</b>
<b>Le frelon asiatique</b>	<b>19</b>
<b>Un robot dans l'étable</b>	<b>20-21</b>
<b>Mémoires de Présilly</b>	<b>22-23</b>
<b>État-civil</b>	<b>24</b>
<b>Infos pratiques</b>	<b>24</b>

Chères Présilliennes, Chers Présilliens,

Voilà maintenant plus d'un an et demi que nous sommes frappés en France et dans les pays voisins par des attentats sanglants qui font de nombreuses victimes.

Certains diront qu'ils causent moins de morts que les accidents de la route, mais trop d'innocents y laissent leur vie ou sont mutilés.

Nous devons cependant vaincre nos peurs et nos appréhensions en continuant à vivre notre quotidien normalement.

Concernant notre Commune, la diffusion des matches de l'Euro sous la Halle a permis aux jeunes et moins jeunes de partager des moments conviviaux formidables, tous n'étant pas nécessairement passionnés de foot, mais désireux de venir à la rencontre d'autres personnes.

Notre PLU, suite à la réunion publique et l'arrêt de projet par le Conseil Municipal, est actuellement en consultation par les personnes publiques associées (communes voisines, DDT, CCG,...). Vous pourrez lire plus de détails dans la rubrique "Compte-rendu des conseils municipaux".

Dans le domaine des travaux, nous avons lancé la phase d'étude pour la route du Petit-Châble et la route du Moulin. Le but est de protéger les piétons, vélos,... qui sont confrontés à un gros trafic incluant malheureusement des véhicules roulant beaucoup trop vite.

Des phasages seront établis, pour des raisons financières; une coordination est à prévoir avec la commune de BEAUMONT, mitoyenne de Présilly sur une partie de la route du Petit-Châble.

La Communauté de Communes qui a la compétence transport scolaire, ordures ménagères, eau et assainissement sera impliquée dans le projet. Le Syane qui a la compétence réseau sec (éclairage public et enfouissement des lignes électriques) y sera également associé.

Après un ajustement des plans, une ou deux réunions publiques seront fixées pour informer les riverains concernés.

Enfin, le four à pain va bientôt voir le jour sur la place de la Halle et devrait être opérationnel pour la fin de l'année.

Vous souhaitant une bonne fin d'été

Bien amicalement

Le Maire,

Nicolas DUPERRET

## Compte-rendu des conseils municipaux

### SIVU

- Suite à la démission de M. GENOUD (titulaire) et M. DUPERRET (suppléant) de leur poste de **représentants** auprès du SIVU Beaupré, le Conseil Municipal a élu en remplacement, respectivement Mme ROULLET (titulaire) et M. VULLIET (suppléant).
- Afin de participer à la réduction des dépenses, le SIVU a décidé de ne pas renouveler le contrat de l'agent dévolu à **l'entretien**. Afin de faire face à ce manque, les Communes de Présilly et Beaumont ont décidé de charger leurs services techniques d'effectuer le travail habituel sans charge supplémentaire pour le SIVU. Les services techniques de Présilly interviendront donc désormais sur l'entretien des espaces verts du SIVU.

### Environnement

- Dans un souci de poursuivre son engagement pour la préservation de l'environnement, la Commune de Présilly a décidé d'adopter la charte "**Nature en ville**" mise en place par la Communauté de Communes du Genevois. Cette charte vise à encourager les services municipaux à être plus respectueux de l'environnement en limitant au maximum l'impact de la Commune sur nos paysages. Cet engagement vise également à renforcer la formation des agents sur les problématiques écologiques (*cf. article sur ce sujet, p. 6*).

### Bâtiment

- Afin de permettre l'ouverture de la future **micro-crèche** qui sera située au **Plat**, le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'ouverture de cet établissement. La crèche devrait ouvrir ses portes à la fin août.
- Suite à l'abandon du projet d'auberge municipale dans le futur local communal situé route du Bé d'Lè, la Commune a décidé de transformer ce local en deux **appartements**, afin de faire face à la pénurie de logements dans le territoire, en particulier à destination des publics les plus vulnérables (notamment les personnes à mobilité réduite). Un projet de micro-crèche privée avait été étudié, mais l'état des lieux de la CCG (en charge de la compétence Petite Enfance), montre que notre zone "Salève" est déjà bien fournie, les manques se situant davantage sur la zone "Vuache".

### Foncier

- Le Syndicat Mixte du Salève (SMS) a sollicité la Commune pour l'**achat** d'une partie de la **parcelle** 1372 située à côté du hangar des services techniques, dans la Zone des Grands Prés. Le SMS souhaite construire son propre hangar. Le Conseil a donné son accord de principe pour la vente d'une partie de cette parcelle.

### Ressources humaines

- Afin de faire face à l'augmentation du travail lié à l'été, il a été proposé que les services techniques soient renforcés par **deux jeunes** du village, respectivement pour les mois de juillet et août. Le Conseil autorise le **recrutement** de ces jeunes pour compléter les effectifs des services techniques communaux.

### Urbanisme

- Le Conseil Municipal a décidé d'arrêter le projet de **PLU** au 6 juillet 2016. Désormais les documents vont être transmis aux personnes publiques associées qui auront trois mois pour rendre leur avis sur le projet municipal. Au terme de ce délai, la procédure d'enquête publique pourra être mise en place et les administrés seront invités à venir faire part de leurs éventuelles remarques auprès du Commissaire Enquêteur. Par ailleurs, les documents du futur projet de PLU peuvent désormais être consultés sur demande en Mairie aux heures d'ouverture.

### Finances

- Le Conseil Municipal a dû opérer une modification du budget pour permettre le versement d'un fond de concours au bénéfice de la Communauté de Communes pour permettre les aménagements de la future micro-crèche que la Commune va accueillir au Plat. Cette **subvention** de 20'000€ ne remet pas en cause les équilibres financiers de la Commune.
- Par ailleurs afin de prendre acte de la suppression du budget "auberge", le budget a dû être modifié pour permettre l'apurement du budget "auberge" et la réintégration des écritures comptables dans le budget principal.

## In Memoriam

### Gilbert a servi sa dernière tournée le 24 juillet 2016

Le départ du « cabaretier de Présilly » comme lui-même aimait parfois se qualifier avec humour, laissera une empreinte pour ceux qui l'ont côtoyé dans son café.

Le personnage était surprenant, peu commun, mais tellement attachant. Gilbert refusait la modernité et pour lui « ancien temps rimait avec bon temps ».

Le café se confond souvent avec l'histoire du village et le prénom du patron devient l'appellation de tous : on va chez Gibus et auparavant on allait chez « la Marie », sa maman.

On se souviendra des dimanches où la cuisine se remplissait au sortir de la messe, de quelques fêtes du village, entre autres l'arbre de Noël dans la fameuse remise qui faisait office de « salle communale ». Et puis la vogue fin novembre pour faire perdurer le traditionnel bal, les tripes et les rissoles.

Cinq générations se sont succédées au café Laverrière ; dès 1834 dans l'ancienne bâtisse, puis en 1905, année du transfert dans le café actuel où Gilbert est né en 1934. Au décès de sa maman en 1966, il part travailler à l'extérieur tout en continuant l'activité de bistrotier jusqu'en 2014 où les ennuis de santé l'ont contraint à céder sa licence IV à la commune de Présilly.



*Gilbert dans son café en 1996*

Les murs de son café sont désormais chargés d'histoires et d'anecdotes que le maître des lieux savait si bien raconter. C'est un lien social et une convivialité qui disparaissent avec lui.

Adieu l'ami Gibus.



## Aménagement foncier Agricole et Forestier (AFAF)

**RAPPEL :** L'aménagement foncier sur la commune de Présilly fait suite à la construction de l'A41 Nord. Il vise la restructuration des propriétés et exploitations agricoles ainsi que l'intégration des besoins d'aménagement du territoire communal. L'opération s'applique sur un périmètre de 348 hectares. La procédure administrative est conduite par la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) sous la responsabilité réglementaire du Conseil départemental.

Après une phase d'études et deux enquêtes publiques, la phase opérationnelle de la procédure a débuté au printemps 2016. Elle est conduite par le cabinet de géomètres-experts FIT CONSEIL.

La première étape de la phase opérationnelle d'un AFAF est le classement des terres. Cette opération vise à déterminer "la valeur de productivité réelle" de chacune des parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement. Elle se déroule en plusieurs étapes :

- détermination des différentes natures de cultures (prés, bois, terres...) représentées au sein du périmètre et division de chaque nature de cultures en classes, permettant de décrire la qualité des terres ;
- fixation de la valeur à l'hectare attribuée à chaque classe (en points de "valeur de productivité réelle") ;
- désignation de parcelles "témoins" pour chaque nature et classes définies qui serviront ensuite de référence pour classer l'ensemble des parcelles ;
- classement à proprement dit, qui consiste à déterminer la classe de toutes les parcelles ou fractions de parcelles du périmètre.

Ces travaux de classement ont débuté au printemps 2016, au cours de plusieurs séances en Mairie et sur le terrain avec les membres de la CCAF. Le projet de classement ainsi établi sera proposé au vote de la CCAF au cours du mois de septembre.

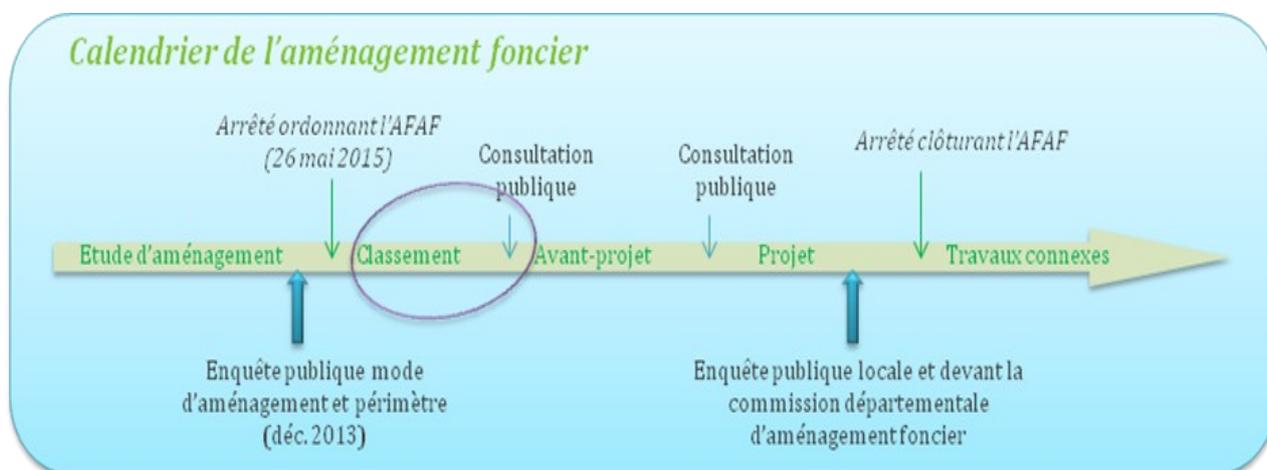
Une fois validé, il sera soumis à la consultation des propriétaires durant un mois d'ici la fin d'année. Ceux-ci seront informés de la mise en consultation et recevront un document listant l'ensemble des parcelles du périmètre semblant leur appartenir. Au cours de cette consultation, les propriétaires concernés par l'aménagement foncier pourront se rendre en Mairie pour prendre connaissance des plans et autres documents joints et faire des observations sur un registre de réclamations auprès du Président de la CCAF et du géomètre-expert.

La CCAF se réunira ensuite une nouvelle fois afin d'étudier les observations déposées lors de la consultation. Une fois la phase classement terminée, l'étude de l'avant-projet de redistribution des terres pourra débuter.

Magalie MOLLARD

Conseil départemental de la Haute-Savoie

Direction de l'aménagement, de l'environnement et du développement rural





### Charte d'engagement « Nature en ville »

Comme les 16 autres communes de la CCG, Présilly s'est dernièrement engagée à honorer la « Charte Nature en Ville ».

Cette charte vise principalement à **améliorer la biodiversité** dans la gestion des espaces publics communaux. Cette nouvelle approche dans l'aménagement et la gestion de nos espaces urbanisés ou espaces verts communaux imposera quelques changements dans nos habitudes.

Pratiquement la charte permettra d'offrir :

- un **cadre administratif** permettant de s'engager dans la mise en œuvre d'un des 3 niveaux proposés. Présilly, logiquement, va débiter avec le niveau 1
- un **cadre technique** permettant aux employés des espaces verts de mettre en œuvre les préconisations du niveau validé
- un **plan de formation** de tous les employés « espaces verts » présents sur le territoire

Après la validation du 1<sup>er</sup> niveau, il sera suggéré de poursuivre dans cette voie en ciblant les niveaux 2 et 3, qui sont naturellement plus exigeants.

Pour le **niveau 1**, concernant Présilly, voici quelques **recommandations** :

- Réaliser un **inventaire** des espaces gérés par la Commune
- **Planter** des espèces végétales locales, diversifiées et adaptées au site
- Privilégier la **diversité des haies**
- Mettre en place le **fauchage raisonné**
- **Former** le personnel à la **gestion différenciée** des espaces verts
- Rédiger un **plan de désherbage** communal
- **Supprimer l'usage des pesticides** (insecticides et herbicides) sur les zones classées à haut risque
- **Former** le personnel à des **méthodes d'entretien alternatives** (préventives et curatives)
- Mettre en place un **plan de communication**

Concrètement ça veut dire quoi ?

Et bien par exemple il faudra **favoriser** les plantations de **fleurs « vivaces »**, locales, qui résistent aux insectes, aux maladies, qui nécessitent peu d'arrosage, et qui reviennent chaque année. A contrario des fleurs dites « annuelles », qui sont très colorées et très fleuries, mais qui restent sensibles aux insectes, aux maladies, et qu'il faut arroser régulièrement et replanter chaque année...

Autre exemple, dans le cadre de remplacement de tout ou partie de **haies**, il faudra supprimer les espèces qui sont exogènes et exotiques, et **privilégier les espèces autochtones et résistantes**...

Enfin autre cas, pour mettre en place un **fauchage raisonné** sur les bords de routes : les **2 premières passes** de fauchage seront **exclusivement pour un motif de sécurité routière**. Ce n'est qu'à partir de **fin août** que l'on fauchera **complètement**.

L'idée étant également que la collectivité soit précurseur et montre l'exemple concernant la mise en œuvre de « bonnes pratiques », pour que tous, nous reproduisons la même chose chez nous...

François VULLIET

## TRAVAUX



### Stabilisation du terrain route du Bé d'Lè

Les travaux de stabilisation du terrain près du cimetière ont repris. 40 carottages de diamètre 500mm et de 10 mètres de profondeur ont été effectués.

Le coulage du béton de la longrine est prévu au mois de septembre et la sécurisation du terrain sera finalisée fin décembre.



### Des bancs et des fleurs



Deux bancs ont été installés au cimetière



Des bacs à fleurs et des bancs ont trouvé leur place sur le parvis de l'église.

### Curage du bassin au Bon Dieu

Le ruisseau du bassin au Bon dieu débordait par forte pluie. Un curage a été effectué.

Pour ceux qui ne le connaîtraient pas, le bassin se trouve à côté de la tête de l'autoroute ; le ruisseau, lui, passe sous la route...



## Beaupré : parlons pédagogie...

Entretien avec Laurence Rubin, directrice de la section élémentaire et enseignante dans une classe de CE1

Le constat est là : les classes sont devenues particulièrement hétérogènes, les disparités entre les élèves en difficulté et les bons, voire très bons, éléments se révélant chaque année plus flagrantes. Les capacités en lecture, par exemple, sont extrêmement variables d'un enfant à l'autre, certains commençant le CP en connaissant à peine l'alphabet, tandis que d'autres lisent déjà presque couramment.

Alors que fait-on ? On baisse les bras, fataliste, se disant que de toute façon, il doit en aller ainsi, les inégalités sont inévitables, et ma foi tant pis pour les plus faibles ?

La réalité est heureusement plus agréable : sans cesse des solutions sont recherchées pour pallier ce problème, tel l'ouvrage que l'on remet sur le métier à tisser. Et cet ouvrage a pour nom "projet d'école".

### Le projet d'école, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une réflexion sur les compétences que doivent acquérir les enfants, et les moyens d'y parvenir, en prenant en compte tous les élèves, y compris ceux en difficulté, sur le plan scolaire ou relationnel. C'est "l'école inclusive", un terme à la mode mais qui fait sens.

Un projet d'école est mis en place pour 3 ans. Il permet de fédérer les équipes éducatives, de mutualiser les compétences en fonction des aptitudes particulières de chaque enseignant (l'union fait la force, n'est-ce pas ?); le but est aussi de maintenir une certaine cohérence pédagogique, comme la continuité des apprentissages, afin d'approfondir un sujet en évitant les répétitions et de réfléchir sur le parcours de l'élève.

Le projet est propre à chaque école, les choix étant basés sur le niveau scolaire de l'ensemble des élèves, à un instant donné.

Auparavant, des évaluations nationales obligatoires, en CE1 et CM2, permettaient de se situer par rapport aux autres académies de France et de comparer les niveaux scolaires. La Haute-Savoie faisant partie d'un secteur privilégié, au-dessus du niveau national, ces évaluations nous permettaient de relativiser quant aux résultats des élèves les plus en difficulté, leurs lacunes se révélant moindres au regard de celles existant ailleurs en France. Malheureusement, ces évaluations ont été abandonnées depuis l'année scolaire 2015-2016, au profit d'évaluations facultatives pour les CE2. Désormais, les questions peuvent être récupérées sur la banque nationale "Eduscol" et correspondent aux compétences devant être atteintes. Le gros inconvénient de la disparition des évaluations nationales réside dans le fait que l'estimation du niveau des élèves est devenue plus difficile par rapport à une classe d'âge.

### Nouveau projet

Cette rentrée 2016-2017 voit démarrer un nouveau cycle de 3 ans. Les réflexions menées ces derniers mois ont abouti à l'élaboration du projet suivant, décliné en 5 volets :

#### 1. Volet relationnel

On reprend les formules qui ont fait leurs preuves lors du précédent projet : le "**message clair**" (en cas de conflit, les élèves concernés s'expliquent face à face) et les **médiateurs** dans la cour de récré (des enfants, portant gilet jaune, sont chargés d'intervenir en cas de conflits légers, ne faisant appel à un enseignant que s'ils ne parviennent pas à s'en sortir seuls).



Des **nouveautés** font leur apparition :

Concernant les médiateurs susmentionnés, auparavant désignés par les enseignants, ils sont désormais élus par les élèves. Deux médiateurs par classe sont ainsi choisis pour une période complète.

Un **conseil d'élèves** (délégués élus dans chaque classe) se réunira une fois par période pour parler des difficultés, réfléchir aux améliorations pouvant être apportées au règlement ou dans l'utilisation des infrastructures par exemple (comme l'utilisation du terrain de foot selon une répartition horaire prédéfinie).

Des **débats philosophiques** seront mis en place avec des thèmes comme "qu'est-ce qu'un ami?" ou "la loi du plus fort est-elle toujours la meilleure?"

#### 2. Amélioration des résultats au regard des compétences du socle

Le choix a porté essentiellement sur la **méthodologie**, suite au constat que les enfants ne savent plus observer ni dessiner, étant devenus consommateurs passifs d'images...

Le but est de susciter leur curiosité, les sensibiliser à l'**observation** précise de ce qu'ils voient, leur apprendre à schématiser, à expliquer ce qu'ils ont vu.

L'**apprentissage des leçons** est une vraie gageure, beaucoup trop d'élèves ne les apprenant tout simplement pas !... Dès cette année, ils vont travailler sur une nouvelle méthodologie d'apprentissage : les "**cartes mentales**", ou comment trouver les mots-clés qui leur permettront d'apprendre leur leçon en pleine autonomie, sans l'aide d'un adulte, et ce, dès le CP (par ex. la carte permettant de retenir les bases de ce qui constitue une phrase : *majuscule – point – qui a du sens*). Ils vont également travailler sur la compréhension globale d'un texte.

Trop d'info tue l'info ! La **surcharge cognitive** est un autre point sur lequel les enseignants souhaitent se pencher ces 3 prochaines années, afin d'aider les élèves à trier ce qui est important et ce qui ne l'est pas, à mettre en application ce qu'ils ont appris. La carte mentale pourrait être un excellent soutien en ce sens. A tester cette année...

**Argumentation et justification** : les élèves trouvent un résultat, mais ne savent pas toujours expliquer comment ils y sont parvenus... Il faut donc les amener à verbaliser l'intuitif. Dans ce cadre, le **tutorat** est particulièrement efficace : les bons élèves aident ceux qui sont en difficulté en leur donnant des explications sur les points qui bloquent ; le fait de devoir expliquer permet aux tuteurs de verbaliser et donc de comprendre eux-mêmes les étapes qu'ils ont suivies pour obtenir leur résultat.

Un autre point est essentiel : **développer l'esprit critique** des enfants, leur apprendre que ce qui est écrit ne correspond pas toujours à la réalité ! "Ce n'est pas parce que c'est écrit que c'est vrai !" rappelle Laurence Rubin. Il faut d'abord savoir qui a écrit, dans quel contexte et à quelle époque. Par exemple, si l'on prend un récit historique, selon que l'auteur soit un noble ou un paysan, sa vision sera bien différente... Il faut donc absolument en tenir compte quand on aborde un texte quel qu'il soit. Et à l'ère du tout écran, cette philosophie vaut tout autant pour l'image ! À ce titre, la force des médias est indéniable, mais il faut savoir raison garder.

### **3. Prise en compte de tous les élèves, notamment ceux en difficulté**

La "**différenciation**" occupe une place de choix, les exercices étant adaptés au niveau de l'élève, que ce soit en longueur ou en complexité.

En français, ce sera un texte à trous pour les dyslexiques quand le reste de la classe est soumis à une dictée. Pour les mathématiques, on travaille à l'aide de fichiers au cycle II, d'abord en commun, puis chacun avance à son rythme.

Le **PIDAPI** permet de mettre en application cette différenciation : il s'agit d'un plan de travail, comportant leçons et exercices ; les élèves s'auto-forment, ne sollicitant l'enseignant que s'ils n'ont pas compris quelque chose. Un avantage indéniable est que l'enseignant a ainsi plus de temps à consacrer aux élèves rencontrant de réelles difficultés.

Le **tutorat**, déjà abordé plus haut, est également utile dans la réalisation de ce volet, rendant service à tous : aide pour l'élève en difficulté, valorisation pour le tuteur et, tout comme le PIDAPI, dégagement de temps pour l'enseignant.

Les **APC** (Activités Pédagogiques Complémentaires) viennent compléter le tableau en offrant aux élèves du soutien en dehors des heures scolaires.

### **4. Volet artistique, culturel et sportif**

Il y a une grande **concertation** entre les enseignants, évitant ainsi les répétitions d'une année à l'autre et permettant aux élèves d'avoir une vision plus étendue de ces domaines, que ce soient les peintres abordés ou les sports pratiqués.

Pour le **volet artistique**, on reprendra la **chorale**, comme les années précédentes, en choisissant un nouveau thème (l'an dernier, il s'agissait de la différence et la tolérance) ; les chants seront choisis en lien avec le thème retenu.

Afin que tous les élèves côtoient les différents types d'écrits, cette année toute l'école sera en mode **poésie** (lire, dire et écrire dans toutes les classes, etc.). L'an prochain le choix se portera sûrement sur le théâtre.

Par ailleurs, **2 thèmes** ont été retenus en art visuel : la photographie et la mer vue par les artistes.

Pour ce qui est du **sport**, la programmation s'effectuera par niveau. Par exemple, les CP s'initieront à "l'escrime bouteille" et les CE1 à l'expression corporelle.

Le **cross** sera également à l'honneur, comme chaque année, avec un travail sur la course longue pendant la 1<sup>ère</sup> période, aboutissant à une demi-journée Cross en octobre.



### **5. Relation école/parents**

Ce dernier volet est très important, les parents étant également concernés. Le but est de maintenir le contact, afin de les intégrer dans la mise en œuvre du projet d'école et de les associer à la réussite de leur enfant (co-éducation).

Les moyens d'y parvenir sont les suivants :

- Le **livret** scolaire
- Le **cahier de correspondance**
- Les **2 réunions** annuelles obligatoires
- Le **site** Internet
- Les **Portes Ouvertes** lors de la fête de l'école, en fin d'année, incluant notamment l'exposition des travaux d'élèves, les photos des sorties scolaires ainsi que le concert de la chorale, ce qui permet de donner une vision globale du parcours réalisé durant l'année écoulée.

Souhaitons belle vie et plein succès à ce nouveau projet qui, nous l'espérons, fera école !

Merci à Laurence Rubin d'avoir pris le temps de nous faire découvrir cette facette de Beaupré.

Corinne FAVRE

## Des nouvelles de l'APE



Tout d'abord, rappelons que l'APE a une nouvelle présidente depuis l'an dernier : Anne-Lyse Billaud, enseignante à l'école Beaupré.

Après une belle série de manifestations ayant ponctué l'année 2015-2016 (loto, marché de Noël, feu de sapins, Winter Boum), la **fête de fin d'année** a clos le bal, le 27 juin 2016, à l'école Beaupré.



Des châteaux gonflables et une animation de jeux de constructions ont fait la joie des enfants. Près de 450 repas ont été servis à cette occasion et les familles ont pu s'affronter au cours des nombreux jeux émaillant le traditionnel Championnat des familles.

### Et pour cette nouvelle année ?

Le comité de l'APE **recherche des bénévoles** souhaitant investir un peu (ou beaucoup!) de leur temps. Votre aide nous est précieuse et nous permettra de continuer à proposer un programme d'animations variées et conviviales à nos enfants.

Vos idées et toutes propositions en terme d'animations nous intéressent, venez nous les faire partager.

### Programme 2016-2017

**Loto** 15 octobre 2016

→ *Nous recherchons des lots !*

**Marché de Noël** 10 décembre 2016

**Feu de Sapin** 06 janvier 2017

**Boum** 11 mars 2017

**Vide-grenier** 13 mai 2017

**Fête de fin d'année** 1er juillet 2017

Pour **suivre l'actualité** de l'APE et se tenir au courant des événements :

- notre **page Facebook** : [facebook.com/apebeauvre/](https://facebook.com/apebeauvre/)
- inscrivez-vous à notre **newsletter** en nous communiquant votre adresse email

## Aux TAP de Beaupré, on sait jouer la comédie!

Vendredi 17 juin, les 37 enfants de 6 à 11 ans inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires (TAP) "Comédie Musicale" et "Théâtre" de l'école Beaupré ont présenté leur spectacle à la salle des fêtes du Châble.

Toute leur année scolaire, les jeunes comédiens ont travaillé d'arrache-pied les mardis et vendredis après-midi en compagnie de Joëlle Blanc, responsable pédagogique du périscolaire, Fanny Vougnon et Mariem Guezguez qui leur ont enseigné les techniques d'improvisation et d'expression scénique.

C'est un spectacle de qualité qu'ils ont proposé à un public venu nombreux, composé de parents et amis.



Les plus grands ont écrit eux-mêmes leurs textes, géré la distribution des rôles, les costumes et le maquillage. Sur scène, ils ont pris un malin plaisir à parodier le quotidien des TAP puis à interpréter une journée au parc d'attractions.

Les plus jeunes ont repris la comédie musicale du Roi Lion, évoluant dans des décors réalisés par les élèves du TAP Brico-Déco, encadré par Emmanuelle Toudic, diplômée en Histoire de l'Art.

La préparation du spectacle a engendré une belle mobilisation générale, même les enfants du périscolaire ne participant pas aux TAP Comédie Musicale ou Théâtre, ont également mis la main à la pâte pour la confection des fresques et masques.

Ce vendredi, ils purent apprécier les fruits de leur travail !

Maëva COUTURIER



# La vie municipale

## RécréA

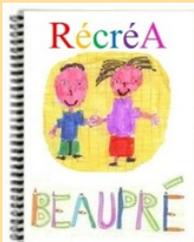
SIVU Beaupré – 135 rue Beaupré – Le Châble – 74160 Beaumont

Permanence tous les jeudis de 17 à 19h

07 06 66 67 31 et 04 50 83 77 78

[Recree74@gmail.com](mailto:Recree74@gmail.com) / <http://recree74.wix.com/recree>

### Programme 2016-2017



Tous les jours, de nombreux jeux, des balades en forêt, des activités manuelles, des jeux sportifs,... et bien d'autres animations !

**Des sorties :** le musée paysan, la ferme de Folon, La Turbine, luge au Salève,...

**Des semaines sportives :** pendant les vacances, pour les 8-10 ans et les + de 11 ans

**Des séjours :** camp ski du 20 au 24 février 2017 et un séjour en juillet

**Des stages :** d'anglais et de relaxation en octobre 2016 ; de robotique à Pâques 2017

#### RécréA Bou

Joëlle et Pascale vous accueillent tous les mercredis matins de 9h15 à 11h15 pour un atelier parents/enfants 18 mois à 3 ans

Au **programme** de l'année : activités de motricité, comptines, bricolages

Des interventions : Mme Cardinet (le sommeil, l'alimentation)

L'école des parents (l'autorité, les écrans, la séparation)

#### Couture

Le mercredi de 19h45 à 21h45

Reprise des cours en septembre  
2h/semaine

Accessible à tous les niveaux

Inscription à l'année ou au trimestre

#### Gym

Tous les samedis matins (Sol, poutre, trampoline)

Encadré par Kévin Dunand BP JEPS APT

9h30-10h pour les 3-4 ans

**Horaires :** 10h-10h45 pour les 4-6 ans

10h45-11h45 pour les grands

### Infos pratiques

**Les mercredis :** vos enfants sont accueillis à partir de 12h dans le bâtiment périscolaire. L'accueil du mercredi est ouvert aux communes extérieures avec possibilité d'accueil à partir de 13h.

Après le repas, des activités sportives, du bricolage, des jeux sont proposés aux enfants.

**Inscriptions vacances d'automne** (du mercredi 19 octobre au 2 novembre 2016)

**Communes de Beaumont & Présilly :** jeudi 22 septembre de 16h30 à 19h + samedi 24 septembre de 9h30 à 11h30

**Communes extérieures :** jeudi 29 septembre de 16h30 à 19h + samedi 1<sup>er</sup> octobre de 9h30 à 11h30

**Inscriptions vacances de Noël** (du 19 au 23 décembre 2016)

**Communes de Beaumont & Présilly :** jeudi 1<sup>er</sup> décembre de 16h30 à 19h

**Communes extérieures :** jeudi 8 décembre de 16h30 à 19h

#### Les inscriptions se font uniquement pendant les dates de permanence

Le règlement se fait le jour de l'inscription. Les tarifs sont calculés par rapport à votre quotient familial pour les communes conventionnées.

Documents à fournir :

- Avis d'imposition
- Attestation d'assurance scolaire
- Photocopie de la carte d'identité de l'enfant

Les absences sont remboursées sur présentation d'un certificat médical.

#### N'oubliez pas :

- De prévoir pour chaque jour une tenue adéquate (short, survêtement, basket, casquette...)
- Pour les sorties : une gourde, un petit sac à dos. Les heures de retour sont à titre indicatif, elles vous seront communiquées en début de semaine.
- Accueil du matin : 7h30 – 9h15
- Accueil du soir : 17h – 18h30

## AVIS AUX FRONTALIERS/-ÈRES DOMICILIÉ(E)S À PRÉSILLY

Venez vous déclarer en mairie !

**Cela ne vous coûtera rien mais apportera beaucoup à tous les habitants de Présilly !**

Chaque année, la Suisse reverse à la France une partie du montant total des impôts qu'elle a prélevés aux frontaliers. Ces fonds sont ensuite répartis entre les communes, en fonction du nombre de frontaliers qu'elles accueillent. Vous l'aurez compris : plus une commune est pourvue en frontaliers, plus elle sera alimentée en deniers ! Ce qui lui permettra d'entretenir d'autant plus facilement les routes, les écoles, les locaux communaux et autres infrastructures utilisées par tous les Présilliens. Plus d'actions visant à améliorer encore le cadre de vie pourront être entreprises.

Alors n'hésitez plus ! Que vous soyez frontalier/-ère au bénéfice d'un permis ou de nationalité suisse, précipitez-vous en Mairie pour remplir le formulaire adéquat.

Et surtout n'ayez absolument aucune crainte : vous ne serez **ni fiché, ni taxé ! Rien ne changera pour vous !** Vous aurez juste la satisfaction de contribuer ainsi au bien-être de tous.

### Don

Le Conseil Municipal tient à remercier Mme Pellicciotta pour le don de 200€, effectué en faveur de la Commune suite au décès de son époux. Cette somme a été versée sur le compte du CCAS et servira à venir en aide aux personnes dans le besoin.

### Rue des Hôteliers

Veillez noter que la circulation sur cette artère se fera désormais dans le sens de la montée uniquement, ceci pour des raisons de sécurité.

### Rencontre avec les nouveaux arrivants

Nouveaux habitants, vous êtes nombreux à avoir choisi Présilly depuis quelques mois. Vous venez d'emménager, vous ne connaissez pas bien notre Commune et vous vous posez des questions dans les domaines administratif, scolaire, social, culturel,...

Mr le Maire et son Conseil Municipal sont heureux de vous inviter le **mercredi 14 septembre** prochain à **18H30** à la salle des fêtes.

Cette rencontre permettra de vous présenter la Commune, les grands axes de l'action municipale, et d'établir le contact avec les élus et les services, ceci afin de faciliter votre installation parmi nous. Nous vous attendons nombreux !

### ~ Un peu de civisme ~

#### Horaires de travail

Petite piqûre de rappel en ce qui concerne les heures dévolues au bricolage et divers travaux bruyants pour les particuliers :

- du lundi au vendredi : de **8h à 20h**
- samedi : de **9h à 12h** et de **14h30 à 19h**
- dimanche : de **10h à 12h**

Merci de vous y conformer et de penser à vos voisins !

Pour mémoire : les agriculteurs ne sont bien entendu pas concernés par ces horaires.

## Sapeur-pompier volontaire : pourquoi pas vous ?



Vous pouvez vous engager à partir de 16 ans, quelle que soit votre nationalité, si votre casier judiciaire est vierge.

### Comment devenir volontaire ?

Adressez-vous au service départemental d'incendie et de secours de votre lieu de résidence. Vos conditions d'aptitude physique et médicale sont vérifiées. Vous exercerez les mêmes missions de secours que les professionnels.

### Une formation adaptée, initiale et continue

La formation dispensée permet de vous former aux gestes qui sauvent, à la lutte contre les incendies, de vous perfectionner et spécialiser. Progressivement, au rythme de l'acquisition de vos compétences, vous serez engagé sur le terrain.

### Les droits et devoirs du volontaire

Cet engagement citoyen donne droit à des indemnités horaires et à une protection sociale spécifique. Le sapeur-pompier volontaire donne librement le temps qu'il a choisi. Il peut rompre son engagement à tout moment.

### L'activité des volontaires

Les missions confiées aux sapeurs-pompiers volontaires sont principalement le secours à personne (65%), la lutte contre les incendies (8%), les accidents de la route (7%).

Les sapeurs-pompiers sont aussi les principaux formateurs du grand public aux gestes de premiers secours.

Si vous souhaitez devenir sapeur-pompier volontaire ou obtenir quelques renseignements, n'hésitez pas à contacter le chef de centre de la caserne de Beaumont, M. Philippe Duperret, au 06 89 73 10 72.

## La Maison du Salève : programme du dernier trimestre

Pour toutes les animations ci-dessous : un adulte accompagnant obligatoire.

### OCTOBRE

**SAMEDI 08 OCTOBRE, de 9h à 17h**

#### **LE VERGER, UN PATRIMOINE À DÉGUSTER !** à Jonzier-Epagny

Au cœur du verger communal, découvrez un espace de nature ordinaire et dégustez pommes et poires de variétés traditionnelles et du jus de fruits frais, pressé sur place !

Dès 6 ans. Gratuit sur inscription auprès du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache 04 50 04 62 89.

**MERCREDI 12 OCTOBRE, de 14h30 à 16h30**

#### **LES TRESORS DU VERGER** à Groisy

Venez découvrir les nombreux trésors que cache le verger ! Chaque enfant repart avec son jus de pommes.

Dès 4 ans. Gratuit sur inscription au 04 50 95 92 16.

RDV à Groisy. Co-voiturage jusqu'au site d'animation.

**MERCREDI 19 OCTOBRE, de 14h30 à 17h**

#### **SAVEZ-VOUS PLANTER DES ARBRES A LA MODE DE CHEZ NOUS ?** à Monnetier-Mornex

Initiation à la plantation des arbres et au pressage! Reparez avec le fruit de votre travail !

Dès 4 ans. Gratuit sur inscription au 04 50 95 92 16

**JEUDI 20 OCTOBRE, de 14h30 à 16h30**

#### **LAND ART AU CŒUR DES BOIS** à Pers Jussy

Créez une œuvre unique à partir de la forêt elle-même.

Dès 5 ans. Gratuit sur inscription au 04 50 95 92 16

**MERCREDI 26 OCTOBRE, de 14h30 à 16h30**

#### **LA NUIT DANS TOUS LES SENS**

Découvrez comment les animaux s'adaptent à la nuit.

Dès 3 ans. 6€ sur inscription. RDV à la Maison du Salève

**VENDREDI 28 OCTOBRE, de 16h à 18h**

#### **LA NUIT DES ANIMAUX, SPECIALE HALLOWEEN**

Créez votre masque sur le thème des animaux nocturnes et faites-vous peur dans l'expo « Les Couloirs de la Nuit » !

Dès 5 ans. 8€ sur inscription. RDV à la Maison du Salève

**DIMANCHE 30 OCTOBRE, de 9h30 à 18h**

#### **12<sup>e</sup> FETE DES VERGERS TRADITIONNELS DU PAYS DU SALEVE**, Monnetier-Mornex (salle communale)

Mini-conférences, projections, démonstrations de taille et de plantation, visites. Collection de variétés de fruits anciens, dégustation de jus de pommes pressé sur place, fabrication de bidoyon par les enfants.

Gratuit. Ouvert à tous, propriétaires de vergers, habitants

### NOVEMBRE

**MERCREDI 02 NOVEMBRE, de 14h30 à 16h30**

#### **FABRICATION DE JOUETS NATURE**

Un bout de bois, deux cure-dents et des feuilles : apprenez à fabriquer des jeux nature !

Dès 4 ans. 6€ sur inscription. RDV à la Maison du Salève

**MERCREDI 30 NOVEMBRE, de 14h30 à 16h30**

#### **DECO NATURE, BOULE DE NOËL**

Venez fabriquer une boule de Noël, avec la nature, que vous pourrez accrocher sur votre sapin !

Dès 4 ans. 8€ sur inscription. RDV à la Maison du Salève

### DECEMBRE

**MERCREDI 21 DECEMBRE, de 14h30 à 16h30**

#### **LA FAUNE DU SALEVE**

Balade dans la forêt suivie d'un jeu pour connaître les animaux du Salève.

Dès 6 ans. 6€ sur inscription. RDV à la Maison du Salève

**MERCREDI 28 DECEMBRE, de 14h30 à 16h30**

#### **TRACES ET INDICES D'ANIMAUX NOCTURNES**

Balade au Salève pour retrouver traces et indices des animaux dans la forêt.

Dès 3 ans, 6€ sur inscription (adulte accompagnant gratuit.)

*RDV à la Croisette (en attente de confirmation)*



Toutes nos animations sont accessibles aux personnes en situation de handicap mental.

**Consultez le programme complet des sorties et activités proposées par la Maison du Salève :**

[www.maisondusaleve.com](http://www.maisondusaleve.com) / [info@maisondusaleve.com](mailto:info@maisondusaleve.com)

La Maison du Salève, 775 route de Mikerne, 74160 Présilly - Réservations et contact : 04 50 95 92 16

### Communauté de Communes du Genevois : Compte-rendu des délégués

Vos Conseillers Municipaux sont également délégués dans les diverses commissions de la CCG (qui regroupe 17 communes du Genevois). Les points traités lors des réunions de ces commissions concernent généralement les projets aboutis, en cours et futurs, ainsi que le coût de ces projets et leur financement ; sont aussi évoqués en réunion de commission les points à soumettre au Bureau et au Conseil Communautaire.

Voici le petit compte-rendu de quelques-uns des délégués CCG de Présilly sur certains projets relatifs à leurs commissions respectives...

#### Eau - Assainissement

Responsable : G. Roguet / Délégués de Présilly : C. Gernigon et D. Bernaz

La nouvelle station de pompage de Matalilly et les 3 réservoirs sont opérationnels. Les 25 km sont posés, mais il y a malheureusement un problème de fuite sur le tronçon sp2, entre Chenex et Belossy. En conséquence, la mise en service prévue avant l'été se fera peut-être dans l'automne, si tout va bien. On espère en savoir plus courant septembre.

#### Équipement - Sport - Scolaire

Responsable : A. Bonaventure / Délégués de Présilly : J. Couturier et F. Chagnoux

L'UPEM (Université Paris-Est, Marne-La-Vallée) a été chargée par la commission équipement de faire un diagnostic sur l'organisation du sport dans le territoire de la CCG avec pour objectif principal de confronter les besoins en équipements sportifs des habitants et les infrastructures existantes. La finalité de cette étude est d'aboutir à la programmation des équipements nécessaires pour assurer un équilibre entre l'offre et la demande à long terme. L'état des lieux de l'existant a été doublé d'une analyse prospective qui tient compte des prévisions de croissance démographique du canton. A terme un plan d'équipement est proposé pour les 10 ans à venir.

Les propositions sont les suivantes par tranches entre 2017 et 2019 :

- Requalification du site du Léman avec la création d'une salle de gymnastique dans la Halle
- Création d'une salle de danse dans le Petit Léman
- Création d'un espace de plein air pour le Roller-Hockey et le tir à l'arc avec une option de couverture pour cet espace ainsi que possibilité de transformation en stade de football
- Création de parkings, adaptation de voirie

À l'horizon 2022, on envisage la création d'une salle multisports de 22x44m avec tribunes et aménagement de 100 places de stationnement dont la voirie d'accès se situerait à côté des Burgondes.

## Social

### CODERPA 74 - 22e Journée Départementale

Le CODERPA 74 vous propose sa 22ème Journée Départementale, qui aura lieu à l'ESPACE RENCONTRE d'Annecy Le Vieux, 39 route de Thônes, le 18 octobre 2016 et qui a pour titre :

« Des droits...aux choix - La liberté des Seniors »

Au programme de cette journée, des stands et divers intervenants qui traiteront de sujets aussi variés que :

- l'exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable (par M. Dubois, directeur UDAF 74)
- le patrimoine et revenus (Me Ortoland, Notaire)
- le respect de la fin de vie (Dr Indirli, CH CHANGE)

Par ailleurs, Mme Ballorin, sophrologue, abordera plusieurs thèmes au fil de la journée.

Accueil dès 8h15. Un déjeuner (25€) est prévu sur place. Il est facultatif ; en revanche, il est impératif de s'inscrire à l'avance ! Aucun pique-nique ne sera autorisé dans les locaux.

**Délai d'inscription** pour la journée (et le repas) : **1er octobre 2016**

Pour obtenir le bulletin d'inscription ou des renseignements, rendez-vous sur le site [www.coderpa74.net](http://www.coderpa74.net) ou contactez M. Guy Granger (vice-président du CODERPA) au 04 50 67 32 48 ou par mail [coderpa.74@orange.fr](mailto:coderpa.74@orange.fr).



## Ça s'est passé à Présilly

### Nettoyage de printemps - samedi 9 avril 2016



La météo un peu maussade régnant sur ce samedi 9 avril n'a pas refroidi les ardeurs des quelque 30 courageux nettoyeurs présilliens et beaumontois. Merci à eux !



Le traditionnel casse-croûte récompensant les travailleurs a été très apprécié.

### Fête des voisins - vendredi 27 mai 2016

L'Harmonie Municipale de Saint-Julien-en-Genevois, invitée par La Présillienne pour fêter les voisins sous la Halle, a accompagné cette soirée avec brio.



Une fois de plus, le choix des mets et vins fut varié et de qualité. Quelques nouveaux habitants ont profité de cette occasion pour venir faire connaissance avec les Présilliens.



### Chemin Faisant, une beauté monumentale se dévoile

Dimanche 19 juin, se déroulaient les 4èmes Journées nationales de l'archéologie. Pour cette édition "Monuments Chemin Faisant... à la découverte des prieurés et des abbayes", le Conseil Départemental de Haute-Savoie, organisateur, a choisi d'ajouter 6 sites remarquables aux 8 déjà mis en circuit les années précédentes. Parmi les nouveautés, la Chartreuse de Pomier à Présilly, constituée Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Ces visites étaient organisées au départ de 7 villes. La commune de Présilly a accueilli la navette provenant d'Annecy.



Chartreuse : la porte romane

Claude Girod, propriétaire de la Chartreuse de Pomier proposa aux visiteurs une découverte de l'édifice et de ses alentours, notamment sa porte romane exceptionnellement bien conservée. Puis, Estelle Couchouron, directrice de la Maison du Salève, invita un premier groupe à visiter les expositions permanentes et temporaires qu'abrite le site, tandis que le second écouta les explications de Sébastien Perret, archéologue, concernant les recherches archéologiques menées au Salève et l'exploitation séculaire du fer. Le spécialiste présenta des scories (déchets solides issus de la fusion des métaux) retrouvées dans les environs. Pierre Cusin, président du Syndicat Mixte du Salève détailla ensuite les opérations actuellement dirigées concernant la protection de la montagne du Salève, ainsi que l'entretien des sentiers la parcourant. Enfin, Nicolas Duperret, Maire de Présilly, insista sur le souhait de cette commune d'à peine 800 âmes de conserver son caractère rural, gage d'un cadre de vie agréable dans un environnement préservé.



Sur le site de la Maison du Salève

Maëva COUTURIER

## Ça s'est passé à Présilly

### Euro 2016 - du 10 juin au 10 juillet

La Halle de Présilly a vibré lors des retransmissions des matches de nos bleus. Buvette et restauration — différente à chaque fois pour varier les plaisirs — ont été proposées aux nombreux visiteurs, enchantés de ces moments conviviaux.



Une partie de l'équipe de bénévoles



15 juin



19 juin



10 juin



3 juillet



10 juillet



26 juin



7 juillet



Plus d'images sur : [www.presilly.fr](http://www.presilly.fr)

Cet événement réunissant une population intergénérationnelle (pas toujours fan de foot!) fut une belle réussite et une jolie récompense pour les bénévoles de la Présillienne qui se sont donné beaucoup de mal pour satisfaire le public. Merci aux fidèles supporters pour leur chaude ambiance!

### Les «Mardis du Terroir» à la Halle 19 juillet 2016



Les "Mardis du Terroir" (de l'association Terroir en culture) : marché des producteurs locaux et spectacle, au Camping de Clairjoie, chaque mardi soir en été, a émigré sous la Halle le 19 juillet pour une soirée "hors les murs".



Au menu : salade de riz revisitée et un spectacle de théâtre-danse, "Tout va bien Monsieur K" (par la compagnie Monsieur K).

## Bientôt à Présilly

Dans le cadre de ses activités de promotion de l'histoire et du patrimoine genevois de part et d'autre de la frontière, la société d'histoire **La Salévienne** organise :

### Le 1<sup>er</sup> salon du livre du Grand Genève

L'édition inaugurale de ce salon se tiendra à 15 kms de Genève dans le cadre exceptionnel et historique de

#### **la Chartreuse de Pomier**

**le dimanche 6 novembre 2016 de 9h30 à 18h00**

Avec la présence d'auteurs, libraires, bouquinistes, éditeurs, associations et autres intervenants dans la publication d'ouvrages traitant du **Grand Genève** sur une thématique historique, patrimoniale, touristique, économique, poétique ou artistique.

#### **Et aussi, pour ce dernier trimestre...**

Organisation	Date	Activités & manifestations
Mairie de Présilly	14.09	Accueil des nouveaux arrivants
La Présillienne	15.10 (à confirmer)	Animation automnale
Mairie de Présilly	11.11	Cérémonie de commémoration Armistice 100 <sup>ème</sup> anniversaire guerre 1914-1918
La Présillienne	20.11	Concours de belote
Paroisse St-Pierre et Paul	27.11	Repas de la Paroisse / salle des fêtes Présilly

#### **Pots de l'Avent 2016**

Du 1er au 24 décembre, l'association Pred'Zouill organisera à Présilly, Beaumont et Le Châble la 7<sup>ème</sup> édition des "Pots de l'Avent".

Pour que la réussite soit au rendez-vous, il faut des gens qui souhaitent accueillir avec une soupe ou un vin chaud les visiteurs du soir.

Si vous êtes de ceux-là, si vous avez envie d'ouvrir votre garage ou votre jardin le temps d'un apéro (18h30-20h30), inscrivez-vous à l'adresse mail suivante : [avent@predzouill.fr](mailto:avent@predzouill.fr), en mentionnant 3 dates possibles.

## Une Chartreuse pour vos séminaires

### **Un lieu unique pour vos événements privés et professionnels à 20 minutes de Genève et d'Annecy**



Enchâssée dans un véritable écrin de verdure, la Chartreuse Notre-Dame de Pomier est l'endroit idéal pour organiser vos événements à l'écart des préoccupations quotidiennes.

Ce lieu hors du commun, site historique remarquable, vous ouvre ses portes pour faire de ces instants un moment inoubliable pour tous.



Avec ses espaces modulables, la Chartreuse accueille aussi bien des audiences restreintes d'une dizaine de personnes, grâce à des espaces entièrement privatisables, que des événements jusqu'à 190 personnes assises, voire 700 personnes avec la mise en place de chapiteaux dans les espaces extérieurs.

Prenez contact avec nous pour organiser votre événement.: <http://www.chartreuse-de-pomier.fr>

## Arbres remarquables



Le **Syndicat Mixte du Salève** (SMS) a entrepris un inventaire des arbres remarquables du Salève, c'est-à-dire les arbres qui par leur taille, leur forme, leur histoire peuvent présenter un intérêt esthétique, paysager, patrimonial ou écologique. Pour cela le SMS collabore avec **Tristan Meudic**, un passionné d'arbres remarquables qui a déjà réalisé un inventaire dans le Chablais.

En 2015, il a parcouru le Salève à la recherche d'arbres que nous lui avons indiqués, il les a décrits, mesurés et photographiés. Ceci a représenté **530 arbres** parmi lesquels 61 peuvent être considérés comme remarquables (dont 12 sur Présilly), les autres étant néanmoins d'intérêt plus local. L'inventaire n'est bien entendu pas exhaustif car M. Meudic n'est pas passé partout.

Les Mairies sont donc sollicitées, en 2016, pour :

- communiquer au SMS les noms des propriétaires d'arbres identifiés comme remarquables, afin que le syndicat puisse les informer et les sensibiliser
- transmettre les éventuelles informations historiques et/ou des photos anciennes en sa possession
- indiquer d'éventuels autres arbres semblant digne d'intérêt selon les critères définissant un arbre remarquable.  
→ Une fiche à compléter, prévue à cet effet, est disponible auprès du SMS ou en Mairie.



Parmi les **critères** permettant de qualifier un arbre comme étant remarquable, on peut retenir :

- l'**intérêt esthétique** (silhouette harmonieuse et symétrique ou au contraire arbre noueux, courbé par le vent, aux formes étranges, etc.)
- l'**âge** (multi-séculaire ou âge remarquable selon la longévité propre à chaque espèce)
- les **dimensions** (circonférence et hauteur hors normes pour l'espèce en question)
- la **rareté** (de l'espèce, mais aussi arbre situé en dehors de sa zone climatique)



### Contacts :

Pour consulter la fiche de définition des arbres remarquables, les données relatives à cet inventaire (notamment la liste déjà réalisée), ou les modalités permettant d'annoncer un ou des arbre(s) non identifié(s) encore, vous pouvez contacter le SMS ou la Mairie :

- Syndicat Mixte du Salève : Tél. 04 50 95 28 42 ou par mail à [e.durr@syndicat-mixte-du-saleve.fr](mailto:e.durr@syndicat-mixte-du-saleve.fr)
- Mairie de Présilly : Tél. 04 50 04 42 50
- site Internet de la Commune : [www.presilly.fr](http://www.presilly.fr) (rubrique Actualités)

## Le frelon asiatique — *Vespa Velutina*

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit progressivement son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture.



En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelons est en plein développement. Il a ainsi une action :

- directe sur les colonies : du fait de la prédation et du stress qu'il occasionne en étant présent devant la ruche,
- et indirecte : du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.

La prédation exercée par le frelon asiatique concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger un certain nombre d'espèces dites sensibles et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). Des individus ont également été observés dans l'Ain et le Rhône, sans que les nids aient été retrouvés. Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS<sup>1</sup> et FREDON<sup>2</sup>) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire.

Leur rôle est :

- de confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas,
- de rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles,
- d'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs,
- d'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction, vérifiant par la même occasion sa conformité.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

En 2016, une campagne de communication est mise en place, et pour la deuxième année consécutive, afin de sensibiliser le grand public sur la menace que représente l'installation du frelon asiatique dans notre région. Elle comprend :

- une affiche, envoyée à toutes les mairies rhônalpines et indiquant les coordonnées des intervenants à contacter afin de signaler un cas de frelon asiatique<sup>3</sup>. En cas de doute, il est possible de prendre une photo du nid ou de l'individu suspecté et de l'envoyer par mail, via les coordonnées affichées.
- des fiches techniques, disponibles sur le site de la FREDON ([www.fredonra.com](http://www.fredonra.com)) et offrant des informations complémentaires sur cet insecte.

Merci de votre contribution au signalement de nouveaux cas éventuels et soyez attentifs !

Dr Prémila CONSTANTIN  
Vétérinaire pour la section apicole  
GDS Rhône-Alpes

1. FRGDS : Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire
2. FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
3. Ce réseau de surveillance est dédié exclusivement au frelon asiatique, espèce exotique invasive. Pour la gestion de nids de guêpes ou de frelons communs, merci de contacter un désinsectiseur professionnel.

## Un robot dans l'étable

Le 12 octobre 2015, la ferme d'Antoine et Christophe Favre, au Petit-Châble, a ouvert ses portes à la technologie dernier cri. Un robot se charge désormais de la traite, remplaçant avec brio la machine à traire qui a vaillamment rempli son office depuis 1983. Et même si l'appareil utilisé jusqu'ici était déjà un progrès fabuleux par rapport au temps où l'on trayait à la main, ce nouvel outil s'avère carrément révolutionnaire !

Mais d'abord, pour les non-initiés, quelques explications techniques sur le fonctionnement de la trayeuse utilisée ces trois dernières décennies par la famille Favre, et toujours en vigueur dans la plupart des exploitations (*les connaisseurs peuvent sans autre passer au point suivant*) : la trayeuse, nommée également pipelet, est constituée d'un tuyau à air et un tuyau à lait, d'une longueur de 50m environ, reliés au tank (autrement dit le récipient qui recueillera le précieux liquide). À l'autre bout du tuyau, les « griffes », qu'on branche sur les pis des vaches.

Ce système permettait aux Favre de traire cinq vaches à la fois. Il fallait compter une bonne heure et demie, matin et soir, pour la traite et le nettoyage consécutif.

### Un nouveau venu qui change la vie

Tout change avec l'entrée en scène du robot à traire (4<sup>ème</sup> génération pour le modèle choisi par Christophe Favre, plus abouti, les défauts des générations précédentes ayant été corrigés).

Avant d'entrer dans les explications techniques, faisons le point sur la taille actuelle de l'exploitation : le robot doit traire une soixantaine de vaches. Parallèlement, les Favre gardent leurs veaux femelles afin de renouveler le cheptel (actuellement 70 veaux). Lors de l'insémination des vaches, ils utilisent ce qu'on appelle des doses sexées, afin de privilégier le sexe féminin. Quant aux quelques veaux mâles, ils sont revendus pour la viande, lorsqu'ils atteignent 15 jours à 3 semaines de vie.



Et côté pile...

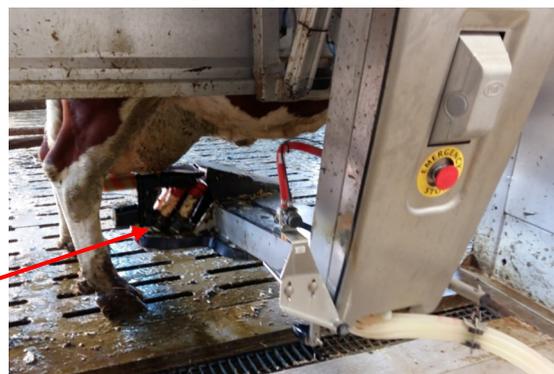
### Fonctionnement du robot à traire :

Il reprend le principe des tuyaux prolongés de manchons qui se fixent sur les pis, la différence étant que tout est entièrement automatisé. L'appareil est relié à un ordinateur. Toutes les données sont enregistrées pour chaque vache : son nom, la quantité de lait récoltée, la date à laquelle elle a vêlé, les informations relatives à un éventuel traitement ainsi que la quantité de nourriture délivrée par le robot.

Car cet "homme à tout faire" ingénieux ne se contente pas de traire, il nourrit également la vache, détournant ainsi son attention et la maintenant au calme tandis qu'il fait son office de trayeur.

Mais suivons les **étapes** pas à pas pour mieux comprendre le déroulement de l'action :

- La vache, munie d'un collier émetteur permettant de l'identifier et d'afficher ses données sur l'écran de l'ordinateur, entre dans le box contigu au corps du robot.
- Les données sont vérifiées, la quantité adéquate de nourriture est servie et le quadrupède se régale.
- Pendant ce temps, le bras du robot se déploie et vient se positionner sous la panse de la vache. Des rouleaux nettoient et désinfectent les pis.



On voit clairement ici les rouleaux en pleine action de nettoyage...

Les manchons, repliés pour le moment, attendent leur tour.



Le robot côté face...

## Un robot dans l'étable

- Puis les manchons se placent sur chaque pis (l'emplacement des pis différant d'une vache à l'autre, le positionnement exact a été calculé la première fois et les mesures entrées dans l'ordinateur).
- La traite peut alors commencer. Les informations y relatives sont enregistrées et diffusées sur un écran intégré dans le corps du robot, avant d'apparaître une dizaine de minutes plus tard sur l'écran de l'ordinateur. Au fur et à mesure de l'avancement du processus, les données sont mises à jour : litres de lait prélevés, manchons connectés ou déconnectés, etc.
- C'est là aussi une des fabuleuses avancées liées à ce robot : dès qu'un pis est vide, le manchon se retire, afin de ne pas continuer à aspirer pour rien, ce qui peut abîmer le pis. Ce simple fait a pour résultat une qualité de lait bien meilleure qu'avec l'ancienne machine à traire. Pour ceux qui ne le sauraient pas, la mamelle d'une vache est en effet divisée en quatre parties distinctes, soit une par pis. Et lorsqu'on traite, ces quartiers ne se vident pas tous au même rythme, certains étant plus remplis que d'autres.
- Lorsque tous les pis sont vides et les manchons retirés, la "gamelle" est escamotée, le portillon devant la vache s'ouvre, lui permettant de sortir. Le bras du robot ayant repris sa position initiale, les manchons sont désinfectés.



*Derrière la porte se cachent le récipient à lait et un dédale complexe de circuits électriques*

### Que dire encore?

Avec une moyenne quotidienne de 25kg de lait par vache, la quantité récoltée a augmenté de plus de 300kg depuis l'an dernier.

Le robot fonctionne 21 heures sur 24. Les 3 heures restantes sont réservées au nettoyage de l'appareil, réparties ainsi : 1 heure à 5h du matin, 1 à midi et la dernière vers 20h30-21h. Une barrière bloque alors l'accès des vaches au poste de traite, avant que le système automatique de nettoyage ne se mette en route.

Autre caractéristique, liée aux données informatiques : le programme avertit l'éleveur quand une de ses vaches est en chaleur ! Généralement une quarantaine de jours après vêlage. Christophe Favre attend en principe jusqu'au cinquantième, voire cinquante-cinquième jour avant de procéder à une nouvelle insémination.

Et le fin du fin : les gourmandes qui souhaiteraient profiter d'une nouvelle ration de "croquettes" moins de six heures après leur dernier passage sont impitoyablement rejetées... La gamelle se défile, le portillon s'ouvre. La tricheuse n'a plus qu'à poursuivre son chemin et attendre son tour.

### Et les pannes?

Une alarme, connectée au téléphone portable de Christophe Favre, est activée lorsqu'un problème est détecté. Il reçoit alors un message indiquant le type d'événement en cours. Dans ce cas, soit il peut intervenir lui-même, soit il fait appel au service de maintenance qui doit impérativement réagir très rapidement, le robot ne pouvant rester hors service.

### Bilan

Après plusieurs mois d'utilisation, Christophe Favre se déclare satisfait, tant du robot lui-même que du service après-vente.

Gageons que ce système se développera encore dans les années à venir et que les exploitants français succombant à son charme seront de plus en plus nombreux.

Corinne FAVRE

*Ces dernières années, notre village a accueilli beaucoup de nouveaux habitants ; certains viennent de villes ou villages voisins, d'autres d'un peu plus loin... Mais la majorité d'entre eux ignorent ce que fut Présilly autrefois. Quant aux Présilliens vivant ici depuis plus longtemps, ils ont parfois oublié « comment c'était avant », pris dans le tourbillon des années qui passent, s'étant habitué au nouveau visage de Présilly au fur et à mesure qu'il se métamorphosait.*

*Cette rubrique permettra de ne pas laisser s'effacer le passé de Présilly ! Chaque bulletin sera l'occasion de donner la parole à un ancien de la Commune : en sa compagnie, nous partirons à la pêche aux souvenirs et, parfois, aux photos retrouvées dans le fond d'une armoire...*

François Albert Mégevand, 94 ans, la démarche un peu hésitante, mais l'œil vif et des souvenirs plein la tête. Voilà l'homme que j'ai eu le privilège de rencontrer à l'EHPAD « Les Ombelles », à Viry, en compagnie de sa fille, Martine.

Plus précisément : François Mégevand dit Le Comte. Car les familles Mégevand étant nombreuses dans le coin, il fallait les différencier par un surnom : vous pourrez donc croiser les Roudou, Barre-de-Fer, Bal, Chantiot et Le Fût. Les « Fût » « Comte » et « Bal » étaient frères et tous descendant de la branche « Chantiot » vers 1730. Ces surnoms ont largement résisté au temps puisque « Le Comte » a été utilisé couramment jusque dans les années 80 et l'est encore par les plus anciens. Martine se souvient des courriers arrivant avec cette appellation jointe à leur nom de famille. Certaines de ses camarades de classe étaient même persuadées que « Le Comte » était son véritable et unique nom !

Les Mégevand seraient avec les Greffier les plus vieilles familles dont le nom a subsisté sans discontinuité depuis le Moyen-Âge. Ils seraient venus à Présilly – selon la tradition orale – pour la construction de la Chartreuse de Pomier. Il est difficile de le vérifier. Toujours est-il que le plus vieux document trouvé à ce jour citant un Mégevand date de 1476 et concerne un acte d'abergement (location) entre les Chartreux et Jean de Malbuisson.

Le premier des Mégevand aurait été maître-charpentier. Il est probable qu'il venait de Megève.

Les Mégevand « Roudou » seraient arrivés bien plus tard à Présilly : ils sont présents sur la Commune depuis environ 100 ans.

Claude Mégevand, frère de Martine et président de La Salévienne (une association d'Histoire locale et régionale), a commencé quelques recherches généalogiques afin, entre autres, de vérifier s'il existe un lien de parenté entre les « Le Comte » et les « Roudou », ce qui aurait pour conséquence la confirmation que tous seraient originaires de Vovray-en-Bornes.

François Mégevand est né le 26 avril 1922, à Présilly, qu'il a quittée en 1995 lorsqu'il a pris sa retraite, pour emménager à St-Julien où il est resté jusqu'à son entrée à la maison de retraite de Viry, en septembre 2014.

### Les parents de François

Remontons un peu le temps pour rejoindre ceux qui furent à l'origine de François : ses parents, Louis et Eugénie (née Charrière).

Louis est né en 1891 (décédé en 1958) et Eugénie en 1898 (décédée en 1967). Ils se sont connus enfants, car Eugénie habitant à Mikérne (face à la Maison du Salève), elle venait à l'école et suivait ses cours de catéchisme au Chef-lieu. Cependant, à cette époque, ils ne faisaient que se côtoyer, sans plus.



Louis Mégevand

Louis est parti faire ses 2 ans de régiment en 1911, à 20 ans. Au moment où il aurait dû être libéré, la guerre menaçait d'éclater : son service militaire fut prolongé d'un an... Survint alors la mobilisation générale, la menace s'étant entretemps muée en déclaration de guerre officielle. Nous étions en 1914. Louis resta engagé pendant toute la durée du conflit, subissant 3 blessures. Il reçut 5 citations (pour les blessures, mais aussi pour des faits d'armes relevants).

Il était agent téléphonique et, à ce titre, s'occupait autant des communications que des réparations de lignes, à l'avant comme à l'arrière du front. Les transmissions de messages se faisaient en morse. Louis savait écrire 800 mots par minute (en fin de guerre, les Allemands ont rattrapé leur retard en la matière : ils atteignaient 900 à 1000 mots/minute).

Gazé en toute fin de guerre, Louis fut gardé à l'hôpital de Grasse pendant encore plusieurs mois avant de pouvoir enfin rentrer chez lui, en 1919 ! En tout, il sera resté absent de sa maison natale pendant 8 ans...

Cette même année, il épousa Eugénie. Il s'agissait d'un mariage « arrangé », suite à l'intervention de Marie Mandallaz, une tante de Louis qui, connaissant bien les Charrière, avait profité d'un séjour à Présilly pour œuvrer au rapprochement des deux familles... Célibataire et retraitée, elle était en effet venue, durant la guerre, auprès de sa nièce Léonie (sœur de Louis) qui s'était retrouvée seule pour effectuer les travaux de la ferme, suite au décès des parents, sans compter les bêtes réquisitionnées par l'armée et le toit de la maison familiale qui menaçait sérieusement de s'effondrer ! Des fuites d'eau apparaissaient déjà en divers endroits... La présence de sa tante Marie fut donc pour Léonie un réel soutien.

Eugénie et Louis ont eu quatre enfants :

- Léa, le 17.11.1920 (devenue épouse Georges Duchosal)
- François, en 1922 (veuf de Marie-Thérèse, née Cusin)
- Hélène, le 30.07.1926 (devenue épouse Emile Baudet)
- Madeleine, le 18.09.1928 (devenue épouse Raymond Cusin)

## La maison

François se souvient du sol en terre battue de son enfance, jusqu'à ce qu'il soit carrelé, en 1940. À l'époque, pour boucher les trous éventuels, on utilisait tout simplement la terre récupérée à l'extérieur.

La ferme se partageait en 3 parties : l'écurie, la grange, l'habitation.

La partie habitation comportait 4 pièces : la cuisine et le « poêle » (= séjour) au rez-de-chaussée ; 2 chambres à l'étage (une pour les parents, l'autre pour les 4 enfants).

Dans la cuisine, il y avait une cheminée dont le gigantesque manteau d'une profondeur de 1 mètre communiquait avec le « poêle ». On préparait les repas dans une marmite suspendue à la potence de cette cheminée.

En 1948, l'installation d'un fourneau pour cuisiner permit de se passer de la cheminée dont la suie noircissait tout. François a travaillé toute la nuit pour la démonter avant l'arrivée des maçons qui devaient construire un mur à la place !

Ces travaux ont pu être réalisés grâce à une subvention du Gouvernement pour la réhabilitation de l'habitat rural après-guerre.

## Instruction

François a commencé l'école à 5-6 ans (vers 1927). À cette époque, il travaillait déjà à la ferme et s'occupait régulièrement de traire les vaches.

Dès l'âge de 8 ans, il n'alla plus à l'école que de la Toussaint à Pâques, car Eugénie, sa maman, était tombée sérieusement malade : elle fut opérée à Genève où on lui ôta un rein, mais des complications s'ensuivirent qui la tinrent éloignée des travaux de la ferme pendant 2 ans. François dut donc prendre le relais.

Après ça, il avait atteint ses 10 ou 11 ans et arrêta complètement l'école. Malgré son peu d'instruction, François s'en est toujours bien sorti car il était particulièrement curieux, ce qui l'a beaucoup aidé. Martine renchérit en précisant : «Et aussi, tu étais très adroit.»

Sa curiosité l'a mené à s'informer de tout, notamment en suivant les diverses réunions et conférences organisées à Annecy dès la fin de la guerre par la JAC (Jeunesse Agricole Catholique). Les informations fournies lors de ces séances (concernant le lait, croisements de bêtes, greffes d'arbres, sur les règlements et lois,...) firent beaucoup pour le développement des agriculteurs à l'époque ! Et François ne fut assurément pas le dernier à en profiter.

## Travail

Hormis le travail dans la ferme familiale, François a également effectué d'autres jobs. Il s'est notamment engagé comme molardier (ouvrier temporaire) en 1940. Pour la petite histoire, en cette année-là, François décida qu'il était plus que temps d'acquiescer un nouveau costume, le sien étant complètement usé... Il alla d'abord voir son père qui, malheureusement, n'avait pas les moyens de lui payer ce costume. Alors François, ne s'avouant pas vaincu, se rendit au marché du molard à St-Julien. Lorsque des employeurs potentiels l'interrogeaient, il répondait «Je sais tout faire, mais je veux 5 francs de plus que la moyenne !» Personne ne l'embaucha, il resta seul... Ce qui lui fait dire aujourd'hui : «J'ai été le dernier molardier du Canton de St-Julien !» En effet, le marché a été définitivement fermé après ce jour-là, à cause de la guerre.



*Exemple de cuisine autrefois avec large manteau de cheminée*

Mais tout n'était pas perdu pour François, car un des patrons, rentré chez lui bredouille, parla à sa fille de ce jeune homme affirmant savoir tout faire mais exigeant un salaire plus élevé que les autres.

Aussitôt, sa fille sauta sur sa bicyclette et monta jusqu'à Présilly pour savoir si François était par hasard encore disponible. Elle l'embaucha sur-le-champ, au salaire demandé.

François abattit tout le travail en 8 jours : fenaison, traitement des vignes, etc. Le résultat fut impeccable.

Muni de sa paie, François se rendit directement chez Gauthier, le marchand d'habits et coiffeur du Châble, où il fit l'acquisition d'un costume «nickel» dit-il, ponctuant cette description d'un plissement des paupières et claquement de langue éloquent. Pantalon de flanelle bleu marine, chemise blanche, cravate, veste et chaussettes, le voilà tout beau (d'autant plus qu'il était plutôt «barraqué») ! En revanche, surtout pas de chapeau : «J'allais à tête nue, car j'avais des crans». (Ondulations des cheveux, sur le dessus du crâne.)

François était paré pour se rendre au bal. Malheureusement, il n'eut pas beaucoup l'occasion d'en profiter car, une fois encore à cause de la guerre, les fêtes se faisaient de plus en plus rares...

*Une nouvelle guerre qui pointe et beaucoup d'événements qui surviendront dans la vie de François Mégevand. Nous les découvrirons dans le numéro 75 de l'Echo de Montailoux.*

Corinne FAVRE

## Etat-civil

### Naissances

- **Sophie DA SILVA MARQUES**, fille de Andre MARQUES SANTOS et de Filipa DA SILVA REIS, est née le 30 mars 2016
- **Larry GNJEC** est né le 24 avril 2016
- **Arthur MICHON**, fils de Nicolas MICHON et Pauline CHERON, est né le 16 mai 2016
- **Albane RONSSIN DU CHATELLE** est née le 18 juin 2016

Félicitation aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux petits citoyens.

### Mariages

- **Mathieu BILLOD et Pauline PORRET** se sont unis le 2 juillet 2016
- **Dinal FRIDJA et Mauricio DA ROCHA** se sont unis le 18 juillet 2016

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

### Décès

- **Gilbert LAVERRIERE** est décédé le 24 juillet 2016
- **François DEPRESZ** est décédé le 27 août 2016

Nous présentons nos condoléances à leurs proches.

## Infos pratiques

### Ecole Beaupré

École maternelle : 04 50 04 47 43  
Ecole primaire : 04 50 04 59 58  
Secrétariat : 04 50 04 47 04

Permanences :

	SIVU Beaupré	Tickets cantine
Lundi	8h30 à 11h00	8h30 à 9h00
Jeudi	16h00 à 18h00	

### La Mairie

97, Route du Bé d'Lè  
74160 Présilly

Téléphone : 04 50 04 42 50  
Courriel : mairie@presilly.fr

[www.presilly.fr](http://www.presilly.fr)  
Ouverture au public :  
Lundi de 10h à 12h  
Mercredi de 9h à 12h  
Jeudi de 15h à 19h

### Service Intercommunal de la Petite Enfance

Communauté de Communes du Genevois  
Bâtiment Athéna 2  
38, rue Georges de Mestral  
Archamps Technopole  
74160 Archamps

04 50 95 91 40

### Centre de loisirs Récréa-Beaupré

135, rue Beaupré  
74160 Beaumont

04 50 83 77 78

**Ouvert le mercredi et pendant les petites vacances**

### Déchetterie intercommunale de Neydens

Téléphone : 04 50 04 41 67  
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 18h00  
Fermée dimanches et jours fériés

### Régie Eau et assainissement

285, rue Louis Rustin  
Bâtiment Héra 1  
Archamps Technopole  
74160 Archamps

04 50 959 960

### téléphones et sites utiles

**pompiers** : 18

**SAMU** : 15

**Gendarmerie** : 17

**Hôpital de St-julien** : 04.50.49.65.65

**Centre anti-poison (Lyon)** : 04.72.11.69.11

**Enfance en danger** : 119

**Violences femmes info** : 3919

**Allo service public** : 3939

[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)

[www.defenseurdesdroits.fr](http://www.defenseurdesdroits.fr)

[www.admin.ch](http://www.admin.ch)